Fiche thématique

Année 2020-2021

Thème 4 : Harcèlement en milieu scolaire

Le harcèlement scolaire, c'est quoi ?

Il n'existe pas une définition consensuelle concernant le harcèlement scolaire. La littérature reconnaît 3 critères permettant d'identifier une situation de harcèlement scolaire :

- La volonté de nuire
- Répétition
- Instauration d'un rapport dominant-dominé // relation d'emprise

La définition proposée par Hélène Romano (2015) retiendra particulièrement notre attention :

« Le harcèlement scolaire correspond à tout acte intentionnel commis par un individu ou un groupe d'individus, sur un élève, quel que soit son âge, au moyen de **mots** (insultes, humiliation, menaces, moqueries), de **gestes** (agressions physiques, atteintes sexuelles), d'écrans (cyberharcèlement) et/ou de dégradation matérielle de ses biens personnels. Ces agissements hostiles réitérés, qui relèvent de violences psychologiques, physiques, sexuelles ou matérielles, visent sans aucun bénéfice direct à blesser l'autre, à l'isoler et à le détruire psychiquement par un climat entretenu de terreur psychique. Le harcèlement scolaire conduit à de multiples conséquences somatiques, psychiques, familiales, sociales et scolaires, susceptibles d'hypothéquer durablement la vie de cet enfant ou de cet adolescent. »

Comment le reconnaître ?

Certains symptômes peuvent alerter les enseignants et les proches de la cible/victime :

- Baisse des performances scolaires
- Multiplication des absences
- Attitude provocatrice
- Trouble du comportement (crise de colère, anxiété, de larmes...)
- Repli sur soi

- Faible estime de soi
- Irritabilité
- Trouble du sommeil
- Somatisation (maux de ventre, eczéma ...)

Certains comportements peuvent vous alerter :

- Gestes physiques répétés du groupe ou d'un individu à l'encontre d'un élève avant, pendant ou après le cours (claque dans la nuque, surnom « humiliant » ou pouvant l'être selon le contexte ...
- Prise de photo sans l'accord exprimé de l'étudiant
- Plaisanteries (à répétition) à l'intention ou aux dépens du même étudiant durant une ou plusieurs périodes de cours
- Taquinerie générant une gêne évidente chez l'étudiant visé (comportement de retrait social, de repli et/ou d'isolement).

De manière préventive, restez attentifs à certains profils :

Pour la cible ou victime, tout élève qui :

- « dénote » ou semble s'éloigner de la norme établie par le groupe (implicite ou explicite).
- Est mis à l'écart par le groupe ou qui se place spontanément comme tel.
- Varie fortement par rapport au profil « socio-économique » du groupe.
- Semble fragilisé (physiquement et/ou psychologiquement).

Pour le harceleur ou meneur, tout élève qui :

- manifeste un ou des comportements de leader/meneur/dominant.
- Manifeste des signes d'anxiété, dépression, d'agitation, MAIS tends vers une externalisation des moyens pour gérer ces difficultés (consommation excessive d'alcool, tabac, accès de violence, conduites à risque...).

Bien que ces quelques indices (non exhaustifs) puissent nous aider à prévenir certaines situations, *il n'existe pas de profil psychologique de harceleur, mais plutôt un profil de situation favorisant le harcèlement* (Catheline, 2015).

Pistes d'actions?

Toute problématique de harcèlement doit être envisagée sous un regard <u>systémique</u>: réflexion et intervention sur les interactions au sein du groupe et les caractéristiques du milieu.

Quelques outils et/ou recommandations:

- Se former et informer les jeunes dans le cadre de leur formation sur les dynamiques et conséquences des violences en milieu scolaire.
- Désigner un référent par implantation pour coordonner les actions.
- Développer et cultiver un climat d'apprentissage serein et bienveillant (application des règles de vivre ensemble, favoriser/permettre des moments d'échanges, recadrer et sensibiliser si besoin ...).
- Les Espaces de parole régulés (B.Humbeeck) ou groupes de parole (Cf. Annexe).
- Le conseil de discipline (rappel de la loi ROI et prise éventuelle de sanction).

Il est essentiel de pouvoir déceler le plus tôt possible, les prémisses d'une situation favorisant le harcèlement. SI toutefois la crise survient, il est conseillé d'intervenir en réseau afin de démanteler progressivement les mécanismes nocifs mis en place au sein du système.

Les partenaires

En cas de questions ou d'identification d'une situation de harcèlement, n'hésitez pas à prendre contact avec les personnes-ressources au sein de votre implantation et/ou avec un membre du **Service Psycho-Social**.

Structures d'aide extra-muros :

- Cercle AMO
- Plannings familiaux
- <u>Centre de prévention suicide</u>: <u>https://www.preventionsuicide.be/fr/j-ai-besoin-d-aide/harc%C3%A8lement-scolaire.html</u> → 0800/ 32 123 (gratuit)
- https://www.universitedepaix.org

La littérature...(Références)

Catheline, N. (2009). Harcèlements en milieu scolaire. *Enfances & Psy*, 45(4), 82-90. https://doi.org/10.3917/ep.045.0082.

Catheline, N. (2015). Introduction. Dans : Nicole Catheline éd., *Le harcèlement scolaire* (pp. 3-4). Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France.

Godeau, E., Catheline, N., de Matos, M. & Ehlinger, V. (2016). Harceleurs et harcelés : des expressions du mal-être différentes. Agora débats/jeunesses, hors-série(4), 95-115. https://doi.org/10.3917/agora.hs01.0095.

Romano, H. (2015). *Harcèlement en milieu scolaire: Victimes, auteurs : que faire ?.* Paris: Dunod. https://doi.org/10.3917/dunod.roman.2015.01

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (2015), « *Que faire pour agir contre le harcèlement dans mon école ?* », Mission ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire, DGESCO-MEN).

ANNEXE : Créer des espaces de parole régulés

En aidant les élèves à identifier leurs émotions, à parler d'eux-mêmes, l'intention de la médiation est de gérer pacifiquement les conflits.

Principe de la **médiation** : stimuler au sein du groupe-classe l'intelligence émotionnelle et collective de chacun en favorisant l'expression des émotions et en cherchant avec les autres élèves les solutions susceptibles d'y apporter une réponse adéquate.

Le but de la médiation est de découvrir des modes de résolution de la situation problématique et/ou conflictuelle, pas de désigner des responsables ou des coupables.

Les règles de l'espace de parole régulé :

1. Toute émotion peut se dire et ne peut être contredite.

Celui qui parle ne peut être contredit, il est libre d'exprimer ses émotions.

2. C'est l'animateur qui donne la parole en garantissant à l'élève qu'il pourra parler jusqu'au bout de ce qu'il a à dire sans risquer d'être interrompu.

Celui qui parle ne peut être interrompu. Pour aider, l'animateur peut utiliser un «bâton de parole» qui signifie que son détenteur est le seul à prendre la parole.

3. On ne nomme pas, on ne désigne pas et on n'accuse pas.

Celui qui parle ne peut désigner personne d'autre que lui-même à travers ce qu'il dit. (On ne prénomme pas, on ne désigne pas directement par le nom ou indirectement par une description trop précise, on commence chaque phrase par "je" ou par le "on" indéfini/ ex : "Je suis triste parce qu'on se moque de moi").

4. L'enseignant fait appel aux ressources du groupe pour trouver une solution.

L'enseignant demande au groupe « Que peut-on faire pour que X ne soit plus triste ou en colère ? ». Ainsi, c'est le groupe qui tente d'apporter une solution et non l'enseignant, seul, en imposant une manière d'agir, un comportement ou une attitude.

5. L'enseignant assure de la permanence et de la récurrence de l'espace de parole.

L'enseignant programme les prochaines séances et y vérifie comment l'émotion négative

vécue par l'enfant a évolué suite aux propositions faites par le groupe classe.

Procédé

- Durée : environ 15 min / jour ou 1 heure/semaine(recommandé pour l'enseignement

secondaire) ou via un séminaire/ atelier programmé dans cette intention suivant les besoins

du groupe.

- Dispositif (conseillé): en cercle autour de l'enseignant.

- Déroulement : chaque étudiant choisit l'émoticône qui correspond à son état émotionnel (5

émotions de base : tristesse, joie, dégoût, colère et peur). Dans le cas d'une émotion négative,

les élèves s'en expliquent. L'enseignant-animateur peut également exprimer ses émotions et

il rappelle que la situation sera évoquée lors de la prochaine séance pour vérifier son évolution.

La date de la séance sera impérativement fixée au terme de la rencontre.

Pourquoi un espace de parole régulé ?

Afin d'éviter les conséquences de la punition qui désigne un renforcement négatif utilisé pour éteindre un comportement considéré comme indésirable, insatisfaisant ou inacceptable, l'approche centrée sur la médiation formalise un espace de dialogue qui légitime l'idée de

sanction.

Alors que la punition permet d'identifier la faute, mais ne fournit généralement pas d'indication

sur la conduite adéquate qui doit être tenue dans une circonstance analogue, la sanction, elle,

définit à la fois les conséquences bonnes ou mauvaises d'un acte et la mesure répressive qui

accompagne cet acte ou cette action. En effet, la sanction amène le sujet à assumer les effets

des actes qu'il pose sur le registre de la gratification quand c'est positif et de la réparation

quand c'est négatif.

Trois questions essentielles sont à poser dans un tel paradigme dans la pratique de la

médiation scolaire :

6

- Que faire pour améliorer la situation des personnes concernées ?
- Comment s'assurer que chacun puisse évoquer la manière particulière dont il vit la situation (c'est-à-dire développer son point de vue et non pas sa version des faits) ?
- Que retenir de ceci pour éviter une répétition ?

<u>Références</u>: https://www.sciencesdelafamille.be/pr%C3%A9vention-et-prise-en-charge-du-harc%C3%A8lement-du-cyber-harc%C3%A8lement-et-des-discriminations-en-milieu-scolaire/2-les-espaces-de-parole-régulés